



Formation Maintien et Actualisation des Compétences

Acteur PRAP IBC

Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Objectifs

Maintien et actualisation des connaissances et savoir-faire de l'acteur PRAP nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans l'entreprise ;

Prévenir des risques professionnels spécifiques à l'activité et à l'entreprise en apportant des améliorations organisationnelles et techniques.

**Nombre de stagiaires
par session :**

mini 6 / maxi 12

Public concerné

Tous salariés des secteurs

Industrie, BTP, Bureau et Commerce

Pré-requis

Être titulaire d'un certificat
« Acteur PRAP »

Lieu

Dans les locaux de l'entreprise

- pour la partie théorique : en salle
- pour la partie pratique : sur poste ou en salle

Durée : 7h de formation (hors temps de pause)

Pédagogie

Interaction permanente entre les participants et le formateur ;

Mise en situation des participants (Observation et analyse des situations de travail) ;

Implication des participants dans la proposition de pistes d'améliorations au sein de l'entreprise.

Validation de la formation

Un certificat d'Acteur PRAP sera délivré à chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant réussi l'épreuve certificative selon le référentiel de l'INRS.

La certification est valable 24 mois.

En application de l'art L6353-1 c. Trav. Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire en fin de session.

Evaluation : épreuve de 30 min en fin de formation selon le référentiel PRAP INRS

EURL FORSEIL

SIRET 53451378300017 RCS Pontoise

Siège Social : 26 av Charles Gabel – 95470 Survilliers

n° TVA intracommunautaire : FR 23 534513783

L'animateur / formateur :

- Formateur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique certifiée par un organisme de formation habilité INRS.

Compétences visées

- 1- **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique de son entreprise**
- 2- **Observer et analyser des situations de travail dans l'entreprise et identifier les différentes phases pouvant porter atteinte au fonctionnement du corps humain**
- 3- **Participer à la maîtrise du risque en proposant des améliorations et en échangeant avec les acteurs PRAP pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique**

Programme

Échange des expériences vécues ;

Actualisation de la formation par la mise à jour de nouvelles techniques et des risques de l'entreprise / ou de l'établissement ;

Rappels des fondamentaux

la prévention ;
l'anatomie et les limites du corps
les principes d'économies d'effort

Cas concrets sur des situations de travail.

Renseignements au 06 72 29 00 01